

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 9 juillet 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 25. Nb de délégués votants : 25.
Affichage convocation : 01/07/2009. Publication de la délibération : 13/07/2009. Envoi à sous-préfecture : 13/07/2009.

L'an deux mille neuf, le neuf juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 01/07/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

Présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eñaut HARISPURU, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés/non excusés : Christine ERDOZAINCY-ETCHART, Jean Paul CABOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur Bernard CACHENAUT a été élu secrétaire de séance.

Objet : prêt relais à conclure avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Monsieur le Président fait savoir à l'assemblée que les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, travaux pour le compte de tiers ont démarré fin juin 2009.

Dans l'attente du versement des subventions du Conseil Général 64, de l'Agence Adour Garonne et de la participation des particuliers qui interviendra essentiellement en fin de travaux prévus pour la fin de l'année 2009, il convient de contracter un prêt relais ou d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Président donne lecture de propositions diverses émanant de banques différentes et demande aux conseillers de se prononcer sur cette affaire.

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Décide : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, un prêt relais d'un montant maximum de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 Euros) dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 150 000,00 Euros,
- Durée : 2 ans avec paiement des intérêts annuellement,
- Taux fixe : 2,51 %
- Commission d'engagement : 100,00 euros
- Il sera possible de rembourser par anticipation tout ou partie, à tout moment, sans pénalité,

Autorise : Monsieur le Président, à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.
Le Président,

